



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1297**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13215- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Direction du Budget

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différents services publics et redevances.

Les propositions de tarifs, sauf cas particuliers, tiennent compte de l'évolution du coût de la vie.

Il est proposé en conséquence d'appliquer une augmentation moyenne de 3%, arrondie selon les cas au centième ou à l'unité pour facilité de caisse.

Ainsi, vous trouverez les propositions de nouveaux tarifs, ci-jointes.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la proposition de tarifs des services publics, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.



**2010.1297 - COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS  
DIVERS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 36</b>
<b>Contre</b>	<b>: 13</b>

**Ont voté contre**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

# TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

à compter du 1er janvier 2011



# Sommaire

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

### Direction Adjointe des Services Techniques Environnement Urbain et Grands Travaux

#### Département Voirie Nettoyement Garage - Direction Voirie

#### Direction Adjointe Hydraulique - Bâtiment - Département Hydraulique

<b>I. DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers)</b>	<b>P.5</b>
▶ Rappels	<b>P.5</b>
1. Clôture de chantier	<b>P.6</b>
2. Echafaudages volants, roulants ou fixes ou en pont y compris en encorbellement	<b>P.6</b>
3. Etais ou tout autre dispositif de confortement sur le domaine public	<b>P.6</b>
4. Bennes à décombres ou goulottes d'évacuation ou dépôts de matériaux sur le domaine public	<b>P.7</b>
5. Bungalows de chantier	<b>P.7</b>
6. Droit d'établissement	<b>P.7</b>
7. Plafonnement	<b>P.7</b>
<b>II. DROITS DE VOIRIE – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b>	<b>P.7</b>
1. Emplacement pour véhicules de transports de fonds	<b>P.7</b>
2. Stations services ou poste de distribution de carburant	<b>P.7</b>
<b>III. DROITS DE VOIRIE / BADGES D'ACCES DIVERS ET TELECOMMANDE</b>	<b>P.8</b>
1. Badges d'accès en zone piétonne	<b>P.8</b>
2. Télécommande d'accès en zone piétonne	<b>P.8</b>
3. Télécommande d'accès à la contre allée sud du Cours Mirabeau (transport de fonds)	<b>P.8</b>
4. Télécommande d'accès à la contre allée sud du Cours Mirabeau (partie station de taxis) et à la station de taxis située Place Général de Gaulle	<b>P.8</b>
5. Badge d'accès au parking de la cour d'honneur de l'ancien hôpital Pasteur	<b>P.8</b>
<b>IV. DROITS DE VOIRIE / TRANSPORTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>P.8</b>
<b>V. BOITE AUX LETTRES</b>	<b>P.9</b>
<b>VI. SUPPORTS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIENNE PROVISoire DE CHANTIER</b>	<b>P.9</b>

### Direction Adjointe des Services Techniques Environnement Urbain et Grands Travaux

#### Département Infrastructures - Direction Circulation et Stationnement

<b>▪ DROITS DE STATIONNEMENT DES VEHICULES</b>	<b>P.10</b>
- Taxis, Taxis camionnettes	

## DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES Aménagement Urbain, Etudes Juridiques et Marchés Publics

#### Direction Planification Urbaine

<b>▪ REGIE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS / PLAN LOCAL D'URBANISME</b>	<b>P.10</b>
- Photocopie noir et blanc A4	
- Photocopie noir et blanc A3	
- Photocopie noir et blanc m <sup>2</sup> Plan	
- Tarif horaire	
- Photocopie couleur A4	
- Photocopie couleur A3	
- Photocopie couleur m <sup>2</sup> Plan	
- Si encrage supérieur à 20 %	
- Tarif horaire	

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES**  
**Education, Culture et Politique de la Ville**

**Cité du Livre**

▪ **REGIE DE LA CITE DU LIVRE** P.11

- Habitants de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA)
- Habitants hors CPA
- Prêt entre bibliothèques
- Droits des photocopies et de tirage sur imprimante
- Vidéothèque d'Art Lyrique

**Direction Musées et Patrimoine Culturel**

▪ **DROITS D'ENTREE DANS LES MUSEES :**  
**Régies du Musée des Tapisseries et du Pavillon Vendôme et du Muséum d'histoire Naturelle** P.11

- Tarif unique
- Conférence en supplément du billet d'entrée
- Visite guidée pour des groupes de 12 personnes au moins

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES**  
**Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté**

**Direction des Sports**

▪ **DIRECTION DES SPORTS** P.12

- Droits d'entrée Tennis municipaux pour établissements secondaires et associations
- Location d'équipements sportifs à des entreprises privées
- Terrain de grands jeux
- Pelouses
- Location d'équipements sportifs aux écoles et établissements publics
- Activité équestre

**Direction Jeunesse et Vie Etudiante**

▪ **REGIE DE LA JEUNESSE** P.13

- Ateliers de curiosité
- Utilisation de l'Espace Enfance Jeunesse
- Dispositif AixBox

▪ **REGIE DE LA MAISON AIXOISE DE L'ETUDIANT (MADE)** P.13

**Direction Mission Petite Enfance et Solidarités**

▪ **REGIE DE LA MISSION SOLIDARITES-SENIORS** P.13

- Thé dansant
- Sortie / repas
- Sortie / repas ou gouter avec une visite
- Sortie / repas avec une visite commentée
- Sortie / repas avec deux visites
- Sortie avec repas à thème
- Sortie avec repas et animation

## Direction Santé Publique

▪ <b>DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE</b>	<b>P.13</b>
- Droits de vaccination anti-amarile	
- Droits de vaccination contre la fièvre typhoïde et l'hépatite A	

## Direction Services Aux Publics - Service de l'Etat Civil

▪ <b>CONCESSIONS</b>	<b>P.14</b>
I. Temporaire individuelle pleine terre	
II. Temporaire pour caveau	
III. Perpétuelle pleine terre sans caveau	
IV. Perpétuelle pour caveau	
V. Columbarium	
VI. Cavurnes	
- Dépositaire	
- Taxes	

## Département Services Aux Publics, Développement Touristique et International

▪ <b>DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC</b>	<b>P.15</b>
<b>TITRE PREMIER – LES MARCHES ET LES FOIRES</b>	<b>P.15</b>
Marchés d'alimentation, aux fleurs, aux sapins, au déballage, Brocante, Antiquité et Quincaillerie	<b>P.15</b>
<b>TITRE DEUXIEME–ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS</b>	<b>P.15</b>
<u>1<sup>ère</sup> section</u> : Manifestations commerciales et associatives	<b>P.15</b>
- Cours Mirabeau	<b>P.15</b>
- Centre ville	<b>P.15</b>
- Hors centre ville	<b>P.15</b>
- Tournages de films, spots, photographies Publicitaires	<b>P.16</b>
- Foire aux santons	<b>P.16</b>
- Vide greniers	<b>P.16</b>
- Braderies	<b>P.16</b>
<u>2<sup>ème</sup> section</u> : Cirques et fêtes foraines	<b>P.16</b>
<u>3<sup>ème</sup> section</u> : Parcs et jardins	<b>P.16</b>
<b>TITRE TROISIEME – OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLICS</b>	<b>P.17</b>
<u>1<sup>ère</sup> section</u> : Mobiliers et dispositifs divers (Rôle)	<b>P.17</b>
<u>2<sup>ème</sup> section</u> : Fourgons, magasins, boxes, kiosques et baladeuses	<b>P.18</b>
- Véhicules fourgons-magasins servant à la vente de pizzas et autre alimentaire	<b>P.18</b>
- Kiosques de petite restauration et /ou de confiserie	<b>P.18</b>
- Kiosques à journaux	<b>P.18</b>
- Kiosques à fleurs	<b>P.18</b>
- Kiosques divers	<b>P.18</b>
<u>3<sup>ème</sup> section</u> : sanitaires à usage public	<b>P.18</b>
<u>4<sup>ème</sup> section</u> : Terrasses des cafés, bars, restaurants, brasseries ou tout autre établissement	<b>P.19</b>
Réduction de tarifs en raison des marchés permanents	<b>P.19</b>
Surface occupée sans droit ni titre	<b>P.19</b>
Plan des zones tarifaires 2011	<b>P.20</b>



**I - DROITS DE VOIRIE**  
**- OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers)**

**Rappels**

✚ **L'occupation du domaine public** par les divers dispositifs et équipements définis ci-après, **donne lieu à la perception de droits de voirie** selon le barème suivant.

✚ **L'autorisation de voirie établie suite à une demande d'occupation du domaine public**, comprend la grille de calcul permettant de calculer en fin d'opération les coûts des droits de voirie correspondants, sur la base des chiffres constatés sur le terrain par les agents de la Direction Gestion Voirie (*surface, quantités et durée*)

✚ **En cas de dépassement des dates indiquées**, une autorisation complémentaire devra être sollicitée, et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.

✚ **De même en cas de demande de prolongation**, les droits de voirie correspondants devront être réglés selon la tarification en vigueur.

✚ **En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions**, le montant des droits sera calculé en fonction de la durée et de la surface constatées par les agents de la Direction Gestion Voirie et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.

✚ **Toute occupation de places de stationnement** quelque soit le type d'occupation envisagé (matériel, benne à gravats..) **devra faire l'objet d'une demande d'autorisation**. Les droits de voirie correspondants seront payés par le pétitionnaire en lieu et place de la redevance SEMEPA dans le cas d'occupation de places de stationnement payant.

✚ **En cas d'occupation de places de stationnement payant exclusivement pour des véhicules dans le cadre d'un chantier**, l'autorisation (RPSC) ne sera délivrée que sur présentation d'une attestation de paiement de la redevance correspondante établie par la SEMEPA.

✚ **Le règlement des droits de voirie est effectué par le demandeur auprès de la Trésorerie Principale de la Ville d'Aix-en-Provence (Trésor Public) dès réception de l'avertissement exécutoire correspondant envoyé par ce service.**

✚ **Toute demande d'occupation payante du domaine public** (échafaudage, palissade, goulotte, benne à gravats, bungalow, dépôt de matériaux, étaielements...) **devra impérativement être accompagnée d'un extrait K-bis à jour**. Ce document demandé par la Direction Budget de la Ville d'Aix en Provence concerne tout tiers qui ne serait pas personne physique et qui possède un numéro d'immatriculation inscrit au Registre du Commerce des Sociétés. En l'absence de ce document, les dossiers seront rejetés systématiquement.

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>1 - CLOTURE DE CHANTIER</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ minimum de perception 1 semaine + droit fixe</li> <li>✓ Toute semaine commencée est due</li> </ul>				
<b>1.1</b> - Occupation du domaine public délimité entre la clôture de chantier et la limite du domaine privé.	10,11 €	Le m <sup>2</sup> /semaine + droit fixe	10,41 €	2,97%
<b>1.2</b> - Cas particuliers des travaux sur les bâtiments communaux, sur les bâtiments classés monuments historiques, et des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.	Gratuité y/c droit fixe	Tarif	Gratuité y/c droit fixe	
<b>1.3</b> - Cas particuliers des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Ville (façades en secteur sauvegardé).	Gratuité sauf droit fixe		Gratuité sauf droit fixe	
<b>1.4</b> - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité y/c droit fixe		Gratuité y/c droit fixe	
<b>2 - ECHAFFAUDAGES VOLANTS ROULANTS ou FIXES ou EN PONT y compris EN ENCORBELLEMENT</b>				
<b>2.1</b> - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de droits de voirie, pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Tarif	Gratuité Y/c Droit Fixe	
<b>2.2</b> - Situés sur le domaine public ou à l'aplomb du domaine public.	7,55 €	Le m <sup>2</sup> /semaine (projeté au sol) + droit fixe	7,75 €	2,65%
<b>2.3</b> - Cas particuliers des échafaudages en pont situés à l'aplomb du domaine public.				
<b>2.3.1.</b> - 1 m <sup>2</sup> par semaine minimum si la surface totale des appuis est inférieure à 1 m <sup>2</sup>	7,22 €	Le m <sup>2</sup> /semaine + droit fixe	7,45 €	3,19%
<b>2.3.2.</b> - si la surface totale des appuis est supérieure à 1 m <sup>2</sup>	7,32 €		7,55 €	3,14%
<b>2.4</b> - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux, sur les bâtiments classés monuments historiques et des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Tarif	Gratuité Y/c Droit Fixe	
<b>2.5</b> - Cas particuliers des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Ville (façades en secteur sauvegardé).	Gratuité sauf droit fixe		Gratuité sauf droit fixe	
<b>2.6.</b> - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville	Gratuité Y/c Droit Fixe		Gratuité Y/c Droit Fixe	
<b>3 - ETAIS ou TOUT DISPOSITIF DE CONFORTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC</b>				
<b>3.1</b> - emprise projeté au sol <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ minimum de perception 1 mois</li> <li>✓ tout mois commencé est dû</li> </ul>	113,53 €	Le m <sup>2</sup> /mois + droit fixe	117,00 €	3,06%
<b>3.2</b> - Cas particuliers des étais ou dispositifs de confortement concernant des bâtiments communaux, des bâtiments classés monuments historiques.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Tarif	Gratuité Y/c Droit Fixe	
<b>3.3</b> - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.				

Libellé	Tarifs 2010	Tarif	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>4 - BENNES A DECOMBRES ou GOULOTTES D'EVACUATION Ou DEPOTS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC</b> (interdits dans le secteur situé à l'intérieur des boulevards sauf dérogations exceptionnelles)				
4.1 - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Tarif	Gratuité Y/c Droit Fixe	
4.2 - Sur ou en aplomb du domaine public.	170,82 € +Droit Fixe	Par semaine	176,00 € +Droit Fixe	3,03% +Droit Fixe
4.3 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux, sur les bâtiments classés monuments historiques ou des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Tarif	Gratuité Y/c Droit Fixe	
4.4 - Cas particuliers des travaux faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Ville (façades en secteur sauvegardé).	Gratuité sauf Droit Fixe		Gratuité sauf Droit Fixe	
4.5 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité Y/c Droit Fixe		Gratuité Y/c Droit Fixe	
<b>5 – BUNGALOWS DE CHANTIER</b> ✓ minimum de perception 1 semaine + droit fixe ✓ Toute semaine commencée est due				
5.1. - Emprise au sol d'occupation du domaine public	5,51 € +Droit Fixe	Le m2/semaine	5,70 € +Droit Fixe	3,45% +Droit Fixe
5.2. - Cas particuliers des travaux réalisés par, ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Tarif	Gratuité Y/c Droit Fixe	
5.3. - Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par, ou pour la Ville d'AIX.				
<b>6 - DROIT D'ETABLISSEMENT : REGIE DE RECETTES EAU/VOIRIE</b>				
Toute délivrance d'une autorisation de voirie y compris en cas de renouvellement ou de prolongation, sauf les cas particuliers de gratuité cités auparavant, donnera lieu au paiement d'un droit fixe.	52,00 €	Droit fixe	53,50 €	2,88%
<b>7 - PLAFONNEMENT</b>				
Dans tous les cas, le montant des droits de voirie pour l'occupation du domaine public (chantiers divers) sera plafonné à 45 000 € (295 189,65 F) sur la durée de l'autorisation de voirie considérée,				
<b>II – DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b>				
<b>1 – EMBLACEMENT POUR VEHICULES DE TRANSPORTS DE FONDS</b>				
Occupation du domaine public pour un emplacement de stationnement protégé ou non par des bornes ou arceaux escamotables.	1 842,91 €	Tarif forfaitaire par an minimum de perception : 1 an + Droit fixe	1 898,20 €	3,00%
<b>2 – STATIONS SERVICES ou POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANT</b>				
Stations services ou poste de distribution de carburant	173,83 €	Tarif forfaitaire + Droit fixe	179,00 €	2,97%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>III - DROITS DE VOIRIE / BADGES D'ACCES DIVERS et TELECOMMANDE</b>				
<b>1 - BADGE D'ACCES EN ZONE PIETONNE</b>				
1.1. - Première dotation	Gratuité	Tarif Pas de Droit fixe	Gratuité	
1.2.-Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge (y compris badge de prêt.)	35,10 €	Pour un badge Pas de Droit fixe	36,20 €	3,13%
1.2.1 -Cas particuliers des Services Municipaux, des Taxis, de la Police (pas de droit fixe)	Gratuité	Tarif	Gratuité	
<b>2 - TELECOMMANDE D'ACCES EN ZONE PIETONNE</b>				
2.1. -Première dotation	52,65 €	Pour une télécommande Pas de Droit fixe	54,25 €	3,04%
2.1.1. -Cas particuliers des Services Municipaux et des Taxis (pas de droit fixe)	Gratuité	Tarif	Gratuité	
2.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.	52,65 €	Pour une télécommande Pas de Droit fixe	54,25 €	3,04%
2.2.1. -Cas particuliers des Services Municipaux (pas de droit fixe)	Gratuité	Tarif	Gratuité	
<b>3 -TELECOMMANDE D'ACCES A LA CONTRE ALLEE SUD DU COURS MIRABEAU (Transports de fonds)</b>				
3.1. - Première dotation	Gratuité	Tarif Pas de Droit fixe	Gratuité	
3.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.	58,52 €	pour une télécommande Pas de Droit fixe	60,30 €	3,04%
<b>4 -TELECOMMANDE D'ACCES A LA CONTRE ALLEE SUD DU COURS MIRABEAU(Partie Station de Taxis) ET A LA STATION DE TAXIS SITUEE PLACE GENERAL DE GAULLE</b>				
4.1. - Première dotation	Gratuité	Tarif Pas de Droit fixe	Gratuité	
4.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de Télécommande y compris télécommande de prêt.	58,52 €	Pour une télécommande Pas de Droit fixe	60,30 €	3,04%
<b>5 - BADGE D'ACCES AU PARKING DE LA COUR D'HONNEUR DE L'ANCIEN HOPITAL PASTEUR</b>				
5.1. - Première dotation	Gratuité	Tarif Pas de Droit fixe	Gratuité	
5.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge y compris badge de prêt.	35,10 €	Pour un badge Pas de Droit fixe	36,20 €	3,13%
5.2.1. - Cas particuliers des Services Municipaux	Gratuité	Tarif pas de Droit fixe	Gratuité	
<b>IV - DROIT DE VOIRIE / TRANSPORTS EXCEPTIONNELS</b>				
Tout passage de transport exceptionnel nécessitant l'intervention des Services Municipaux de jour ou de nuit (astreinte), entraînera le règlement d'une somme forfaitaire	835,71 €	Tarif	861,00 €	3,03%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>V - BOITES AUX LETTRES et/ou BOITES DE STOCKAGE COURRIER</b>				
Occupation du domaine public pour une boîte aux lettres et/ou une boîte de stockage courrier posée(s) ou scellée(s) sur le domaine public ou en aplomb du domaine public. Surface maximale d'occupation (ou projetée) du D.P. au sol 1 m <sup>2</sup> .	160,65 €	Forfait par an	165,50 €	3,02%
<b>VI - SUPPORTS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIENNE PROVISoire DE CHANTIER</b>				
<p><b>6.1</b>-Chaque support est constitué exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'un plot béton d'un diamètre maximum de 1,20m avec remplissage béton</li> <li>✓ d'un support bois d'une hauteur minimum de 7m permettant un tirant d'air au droit des voies de circulation de 4,50m minimum.</li> </ul> <p>L'ensemble supporte la ligne électrique provisoire de chantier conforme aux normes en vigueur. (Tout mois commencé est dû)</p>	Nouveau Tarif	Tarif d'occupation du domaine public par support et par mois + droit fixe	150,00 €	
<b>6.1.1</b> -Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.		Tarif	Gratuité	
<b>6.1.2</b> -Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par ou pour la Ville d'AIX.		Tarif	Gratuité	

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>Direction Adjointe des Services Techniques Environnement Urbain et Grands Travaux</b>				
<b>Département Infrastructures - Direction Circulation et Stationnement</b>				
<b>DROITS DE STATIONNEMENT DES VEHICULES</b>				
Taxi, taxis camionnettes	373,00 €	Tarif annuel	373,00 €	0,00%

<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES</b>				
Aménagement Urbain, Etudes Juridiques et Marchés Publics				
Direction Planification Urbaine				
<b><u>REGIE DE RECETTES DU PLAN LOCAL D'URBANISME</u></b>				
Permis de construire, documents d'urbanisme et tous documents relatifs au POS et au PLU				
Photocopie <b>noir et blanc</b> A4	0,15 €	Tarif	0,15 €	0,00%
Photocopie <b>noir et blanc</b> A3	0,30 €		0,30 €	0,00%
Photocopie <b>noir et blanc</b> M2 plan	1,55 €		1,60 €	3,23%
Tarif horaire	15,20 €		15,60 €	2,63%
Photocopie <b>couleur</b> A4	0,50 €		0,50 €	0,00%
Photocopie <b>couleur</b> A3	1,00 €		1,00 €	0,00%
Photocopie <b>couleur</b> M2 plan	1,55 €		1,60 €	3,23%
Si encrage supérieur à 20 %	Nouveau tarif		32,00 €	
Tarif horaire	15,20 €		15,60 €	2,63%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
---------	-------------	--------------	---	-------------------------------

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES**

Education, Culture et Politique de la Ville

**REGIE DE RECETTES DE LA CITE DU LIVRE**

✓ **La gratuité est applicable** : aux moins de 18 ans, aux Rmistes, à l'ensemble des chômeurs et bénéficiaires du RSA ou de toute allocation sociale ( à l'exception des allocations familiales ) sur présentation de pièces justificatives

✓ **Le demi tarif est applicable** : au 18-25 ans sur présentation de pièces justificatives

**HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX ( CPA )**

Discothèque / vidéothèque + lecture ( Tous documents )	16,30 €	Tarif annuel	16,50 €	1,23%
--	---------	--------------	---------	-------

**HABITANTS HORS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX (CPA)**

Discothèque / vidéothèque + lecture ( Tous documents )	32,60 €	Tarif annuel	33,00 €	1,23%
--	---------	--------------	---------	-------

**PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES**

Envoi < 20 pages	3,40 €	Tarif National	3,50 €	2,94%
Envoi > 20 pages	6,50 €		6,70 €	3,08%
Volumes tarif d'envoi	8,70 €		9,00 €	3,45%
Envoi < 20 pages	7,00 €	Tarif International	7,20 €	2,86%
Envoi > 20 pages	9,20 €		9,50 €	3,26%
Volumes tarif d'envoi	13,30 €		13,70 €	3,01%

**DROIT DE PHOTOCOPIE ET DE TIRAGE SUR IMPRIMANTE**

Photocopie la page en noir et blanc	0,30	Tarif	0,30 €	0,00%
-------------------------------------	------	-------	--------	-------

**VIDEOTHEQUE D'ART LYRIQUE**

Droit de reproduction des enregistrements d'opéras conservés - uniquement réservé aux ayants-droit, ou avec leur autorisation : interprètes, chefs d'orchestre, metteurs en scène, directeurs artistiques, etc ...	159,00 €	Tarif	165,00 €	3,77%
--	----------	-------	----------	-------

**Direction Musées et Patrimoine Culturel**

**REGIES DE RECETTES DU MUSEE DES TAPISSERIES & PAVILLON VENDOME**

**ET DU MUSEUM D'HSITOIRE NATURELLE :**

**DROITS D'ENTREE DANS LES MUSEES**

**La gratuité est applicable :**

✓ Aux jeunes jusqu'à 25 ans

✓ aux RMIstes et aux chômeurs de longue durée

✓ aux personnes bénéficiant de l'aide légale + 10% de la communauté d'agglomération du pays d'Aix

✓ au personnel de conservation, aux enseignants, aux journalistes et au personnel municipal (sur présentation des justificatifs)

tarif unique	3,10 €	Tarif	3,20 €	3,23%
conférence en supplément du billet d'entrée	3,60 €		3,70 €	2,78%
visite guidée pour des groupes de 12 personnes au moins (en sus du billet entrée)	3,10 €		3,20 €	3,23%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
---------	-------------	--------------	---	-------------------------------

## DIRECTION DES SPORTS

### DROITS D'ENTREE DANS LES TENNIS MUNICIPAUX

✓ La gratuité est applicable pour les groupes dans le cadre d'échanges avec les villes jumelées à la Ville d'Aix-en-Provence

Etablissements secondaires et associations	4,70 €	Tarif	4,85 €	3,19%
--	--------	-------	--------	-------

### LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A DES ENTREPRISES PRIVEES

Gymnase	1 092,00 €	Tarif journée	1 125,00 €	3,02%
	546,00 €	Tarif ½ journée	562,00 €	2,93%
	82,00 €	Par heure supplémentaire	85,00 €	3,66%
Dojo	272,00 €	Tarif journée	280,00 €	2,94%
	137,00 €	Tarif ½ journée	141,00 €	2,92%
	54,00 €	Tarif par heure supplémentaire	56,00 €	3,70%

### TERRAIN DE GRANDS JEUX

Plaine de jeux	874,00 €	Tarif journée	900,00 €	2,97%
	437,00 €	Tarif ½ journée	450,00 €	2,97%
	109,00 €	Par heure supplémentaire	113,00 €	3,67%
	218,00 €	Par heure supplémentaire éclairée	225,00 €	3,21%

### PELOUSES

Pelouse d'honneur	5 462,00 €	Tarif journée	5 627,00 €	3,02%
	2 731,00 €	Tarif ½ journée	2 813,00 €	3,00%
	765,00 €	Par heure supplémentaire	788,00 €	3,01%
	1 092,00 €	par heure supplémentaire éclairée	1 125,00 €	3,02%

### LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ECOLES (hors aide du Département et de la Région) ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Gymnases	14,30 €	Tarif horaire	14,75 €	3,15%
Dojos	12,20 €		12,60 €	3,28%
Terrains Synthétiques et Pelousés	18,40 €		19,00 €	3,26%
Terrains Stabilisés	14,30 €		14,75 €	3,15%
Terrains Plateaux Benjamins	10,20 €		10,50 €	2,94%
Plateaux multisports	6,10 €		6,30 €	3,28%
Ateliers d'athlétisme	4,10 €		4,20 €	2,44%

**ACTIVITE EQUESTRE (cadre du dispositif Pass'Sport Club) (Limitation d'inscription à 3 saisons par enfant)**

### REGIE DE RECETTES DE LA DIRECTION DES SPORTS

Première inscription	153,00 €	Tarif	158,00 €	3,27%
Première réinscription	204,00 €		210,00 €	2,94%
dernière inscription	255,00 €		263,00 €	3,14%

**Autres cas de gratuité pour les réservations de créneaux :**

- ✓ U.N.S.S et F.N.S.U
- ✓ Les écoles maternelles et primaires de la commune d'Aix-en-Provence
- ✓ Les stages sportifs organisés par les associations sportives aixoises pendant les vacances scolaires
- ✓ Les réservations annuelles du Pass'Sport Club Tennis
- ✓ Les réservations pour les rencontres en championnat par équipes des associations subventionnées par la Commune d'Aix-en-Provence



Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
---------	-------------	--------------	---	-------------------------------

**DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE**

**REGIE DE LA DIRECTION JEUNESSE**

**ATELIERS DE CURIOSITE**

contribution financière aux ateliers scientifiques et techniques dans le cadre du contrat temps libre

Par participant	3,30 €	Tarif	3,40 €	3,03%
Par enfant inscrit dans un centre de loisir sans hébergement	1,10 €		1,15 €	4,55%

**Utilisation des locaux du site ESPACE ENFANCE JEUNESSE**

Participation aux charges, tarif horaire	5,60 €	Tarif	5,80 €	3,57%
Participation aux charges, tarif journée	26,50 €		27,30 €	3,02%

**Dispositif AIX BOX**

Bénéficiaires ARS	65,00 €	Tarif semaine (repas compris)	65,00 €	0,00%
Non bénéficiaires ARS	80,00 €		80,00 €	0,00%
Bénéficiaires ARS	52,00 €	Tarif semaine du 14/07 férié (repas compris)	52,00 €	0,00%
Non bénéficiaires ARS	64,00 €		64,00 €	0,00%

**REGIE DE RECETTES DE LA MAISON AIXOISE DE L'ETUDIANT (MADE)**

Participation des propriétaires privés proposant une offre de logement dans le cadre  
Du Centre D'Information du Logement Etudiant (C.I.L.E.)

par logement	22,50 €	Tarif	22,50 €	0,00%
--------------	---------	-------	---------	-------

**DIRECTION MISSION PETITE ENFANCE ET SOLIDARITES**

**REGIE DE RECETTES MISSION SOLIDARITES SENIORS**

Thé dansant	Nouveaux tarifs	Tarif	5,00 €	
Sortie / repas			15,00 €	
Sortie / repas ou gouter avec une visite			20,00 €	0,00%
Sortie / repas avec une visite commentée			25,00 €	0,00%
Sortie / repas avec 2 visites			30,00 €	0,00%
Sortie avec repas à thème			35,00 €	0,00%
Sortie avec repas et animation			40,00 €	0,00%

**DIRECTION SANTE PUBLIQUE**

**REGIE DE RECETTES DES DROITS DE VACCINATION**

Droits de vaccination anti-amarile	33,00 €	La vaccination	34,00 €	3,03%
Droits de vaccination contre la fièvre typhoïde et l'hépatite A	64,00 €		66,00 €	3,13%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation	
<b>Direction Services Aux Publics - Service de l'Etat Civil</b>					
<b><u>REGIE DE RECETTES DES CONCESSIONS</u></b>					
<b>I - TEMPORAIRE INDIVIDUELLE PLEINE TERRE</b>					
Décennale	2,00 m x 1,20 m	205,00 €	Tarif	210,00 €	2,44%
Trentenaire	2,00 m x 1,20 m	460,00 €		475,00 €	3,26%
Cinquantenaire	2,00 m x 1,20 m	847,00 €		875,00 €	3,31%
<b>II - TEMPORAIRE POUR CAVEAU</b>					
Trentenaire 3 places (Renouvellement uniquement)	2,50m x 1,10 m	745,00 €	Tarif	770,00 €	3,36%
Trentenaire 2 places	2,50 m x 1,80 m	1 326,00 €		1 365,00 €	2,94%
Trentenaire 4 places	2,50 m x 1,80 m	1 326,00 €		1 365,00 €	2,94%
Trentenaire 6 places	2,50 m x 1,80 m	1 326,00 €		1 365,00 €	2,94%
Cinquantenaire 2 places	2,50 m x 1,80 m	1 836,00 €		1 890,00 €	2,94%
Cinquantenaire 4 places	2,50 m x 1,80 m	1 836,00 €		1 890,00 €	2,94%
Cinquantenaire 6 places	2,50 m x 1,80 m	1 836,00 €		1 890,00 €	2,94%
<b>III - PERPETUELLE PLEINE TERRE SANS CAVEAU</b>					
	2,00 m x 1,00 m	2 295,00 €	Tarif	2 365,00 €	3,05%
<b>IV - PERPETUELLE POUR CAVEAU</b>					
2 places	2,50m x 1,80 m	4 906,00 €	Tarif	5 053,00 €	3,00%
4 places	2,50m x 1,80 m	4 906,00 €		5 053,00 €	3,00%
6 places	2,50m x 1,80 m	4 906,00 €		5 053,00 €	3,00%
8 places	2,50m x 1,80 m	4 906,00 €		5 053,00 €	3,00%
<b>V - COLUMBARIUM</b>					
Columbarium 10 ans – (renouvellement uniquement)		408,00 €	Tarif	420,00 €	2,94%
Columbarium 30 ans		765,00 €		790,00 €	3,27%
Columbarium 50 ans		1 265,00 €		1 295,00 €	2,37%
<b>VI - CAVURNES</b>					
	Caverne 10 ans	Nouveaux Tarifs	Tarif	500,00 €	
	Caverne 30 ans			1 000,00 €	
	Caverne 50 ans			1 500,00 €	
<b>DEPOSITOIRE</b>					
Cimetière des Milles		1,00 €	Par jour	1,00 €	0,00%
<b>TAXES</b>					
D'inhumation ou de crémation		85,00 €	Tarif	87,00 €	2,35%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
---------	-------------	--------------	---	-------------------------------

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté**

**Département Services Aux Publics, Développement Touristique et International**

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**

**REGIE DE RECETTES DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**

Article L.2125-1 du CG3P : Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance

**TITRE PREMIER - LES MARCHES ET LES FOIRES**

✓ MARCHES D'ALIMENTATION, AUX FLEURS, AUX SAPINS, AU DEBALLAGE

✓ BROCANTE, ANTIQUITE et QUINCAILLERIE

Etalages ordinaires	16,00 €	Tarif abonnés Le ml / mois	16,50 €	3,13%
Fourgons et étalages dépassant 2,5m de profondeur	12,05 €	Tarif abonnés Le m <sup>2</sup> / mois	12,40 €	2,90%
Etalages ordinaires	2,10 €	Tarif passagers Le ml / jour	2,15 €	2,38%
Fourgons et étalages dépassant 2,5m de profondeur	1,70 €	Tarif passagers Le m <sup>2</sup> / jour	1,75 €	2,94%
Etalages ordinaires	2,35 €	Le ml : samedis, dimanches et jours fériés	2,40 €	2,13%
Fourgons et étalages ordinaires (au-delà de 2,5m de profondeur)	2,55 €	Le m <sup>2</sup> : samedis, dimanches et jours fériés	2,65 €	3,92%
Marché à la banque, démonstrateurs	4,20 €	Le ml / jour	4,35 €	3,57%
Etalages : chrysanthèmes, sapins, muguet	2,00 €	Le m <sup>2</sup> / jour	2,05 €	2,50%

**Villages (Les Milles, Luynes, Puyricard) et les quartiers sauf Jas de Bouffan et Encagnane tous les jours**

Etalages ordinaires	10,70 €	Tarif abonnés Le ml / mois	11,00 €	2,80%
Fourgons, magasins ou remorques	8,40 €	Tarif abonnés Le m <sup>2</sup> / mois	8,70 €	3,57%
Etalages ordinaires	1,70 €	Tarif passagers Le ml /mois	1,75 €	2,94%
Fourgons magasins ou remorques, jusqu'à 15 m <sup>2</sup>	10,20 €	Par jour	10,50 €	2,94%
Le m <sup>2</sup> supplémentaire	1,30 €		1,35 €	3,85%

**TITRE DEUXIEME - ANIMATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS**

**1ère Section : MANIFESTATIONS COMMERCIALES et ASSOCIATIVES**

**Cours Mirabeau**

Droit fixe par exposant	7,00 €	Par jour / m <sup>2</sup>	7,20 €	2,86%
Manifestation d'une semaine et plus, par exposant	21,00 €	Par jour, pour 4m <sup>2</sup>	21,60 €	2,86%
Antiquaire le stand (petits meubles)	34,10 €		35,10 €	2,93%
Antiquaire le double stand (gros meubles)	51,15 €	Par jour, pour 8m <sup>2</sup>	52,70 €	3,03%

**Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)**

Droit fixe par exposant	5,25 €	Par jour / m <sup>2</sup>	5,40 €	2,86%
Manifestation d'une semaine et plus, par exposant	15,75 €	Par jour, pour 4m <sup>2</sup>	16,20 €	2,86%

**Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)**

Droit fixe par exposant	3,95 €	Par jour / m <sup>2</sup>	4,05 €	2,53%
Manifestation de plus d'une semaine, par exposant	11,85 €	Par jour, pour 4m <sup>2</sup>	12,25 €	3,38%
Exposition commerciale de véhicules	9,90 €	Le m <sup>2</sup> / jour	10,20 €	3,03%
Exposition non commerciale de véhicules	4,60 €	Le m <sup>2</sup> / jour	4,75 €	3,26%
Manifestation (bourse aux livres, peintres), par exposant	4,50 €	Par jour / m <sup>2</sup>	4,65 €	3,33%
Petit train touristique	2 785,00 €	Par an	2 868,55 €	3,00%
Petit train touristique	268,00 €	Par mois	276,00 €	2,99%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>TOURNAGES DE FILMS, SPOTS, PHOTOGRAPHIES PUBLICITAIRES</b>				
Cours Mirabeau et Rotonde	500,00 €	Par jour hors frais de stationnement	515,00 €	3,00%
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	375,00 €		386,00 €	2,93%
Autres lieux de la Commune	281,25 €		290,00 €	3,11%
Prises de vues culturelles dédiées à la promotion de la Ville	Gratuité	Tarif	Gratuité	
<b>FOIRE AUX SANTONS</b>				
Santonnier	1,10 €	Le m <sup>2</sup> / jour	1,13 €	2,73%
	5,50 €	Le m <sup>2</sup> / semaine	5,65 €	2,73%
<b>VIDE GRENIERS</b>				
Centre Ville	5,70 €	Par jour / ml	5,70 €	0,00%
Hors Centre Ville	4,30 €		4,30 €	0,00%
Vide-greniers participant à une action humanitaire	70,00 €	Prix forfaitaire Par jour	70,00 €	0,00%
Dégradation et salissures du domaine public	20,00 €	Caution	20,00 €	0,00%
<b>BRADERIE</b>				
Le mètre linéaire	5,50 €	Par jour	5,70 €	3,64%
<b>2ème Section : CIRQUES et FETES FORAINES</b>				
Petit cirque de quartier et de village	42,60 €	Par jour	43,80 €	2,82%
Grand cirque	53,60 €		55,20 €	2,99%
Cautionnement forfaitaire	1 826,00 €	Tarif	1 880,80 €	3,00%
Manège ou métier forain (hors Fête Foraine) Centre-ville	17,00 €	L'unité / jour	17,50 €	2,94%
Manège ou métier forain (hors Fête Foraine) Centre-ville	396,00 €	L'unité / mois	407,90 €	3,01%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages	11,10 €	Par jour	11,45 €	3,15%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages	300,00 €	Par mois	309,00 €	3,00%
Manège ou métier forain Fête Foraine	8,60 €	L'unité / jour	8,85 €	2,91%
Manège ou métier forain Fête Foraine	218,50 €	L'unité / mois	225,05 €	3,00%
<b>3ème Section : PARCS ET JARDINS</b>				
Terrasse à l'intérieur du Parc St Mitre (forfaitaire)	95,10 €	Par mois	98,00 €	3,05%
Occupation des Parcs et Jardins	6,00 €	Le m <sup>2</sup> / jour	6,20 €	3,33%
Manifestation dans les parcs et jardins (forfaitaire - montage et démontage compris)	7 647,00 €	Pour 8 jours	7 876,40 €	3,00%
Manifestation dans le Pavillon Vendôme Occupation totale( forfaitaire)	250,00 €	Par jour	257,50 €	3,00%
Manifestation dans le Pavillon Vendôme Occupation partielle (allée principale)	Nouveau Tarif		100,00 €	
Manifestation dans le Domaine du Grand St Jean	500,00 €		515,00 €	3,00%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>TITRE TROISIEME – OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC</b>				
<b>1ère Section : MOBILIERS et DISPOSITIFS DIVERS (ROLE)</b>				
Appareils à crêpes ou à gaufres	268,00 €	Par an	276,00 €	2,99%
	22,35 €	Par mois	23,00 €	2,91%
Appareils à glaces	268,00 €	L'unité par an	276,00 €	2,99%
	22,35 €	L'unité par mois	23,00 €	2,91%
Appareils à jus de fruits	268,00 €	L'unité par an	276,00 €	2,99%
	22,35 €	L'unité par mois	23,00 €	2,91%
Distributeurs automatiques de billets	189,00 €	L'unité par an	194,65 €	2,99%
Bancs de coquillages ou de marrons	36,40 €	Par mois	37,50 €	3,02%
Banque réfrigérée	350,00 €	L'unité par an	360,50 €	3,00%
Brumisateur	107,00 €	L'unité par saison	110,21 €	3,00%
Climatiseur	93,00 €	L'unité par an	95,80 €	3,01%
Complexe audio vidéo culturel "le Cézanne" (passage souterrain rue Villars)	5 986,00 €	Par an	6 165,60 €	3,00%
Congélateur	129,00 €	L'unité par an	132,90 €	3,02%
Encombres éparés,	210,00 €	Le m <sup>2</sup> / an	216,30 €	3,00%
Étalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur	18,40 €	Le m <sup>2</sup> / jour	19,00 €	3,26%
Étalage ordinaire	78,00 €	Le m <sup>2</sup> / an	80,30 €	2,95%
Globes lumineux, spots, dispositif d'éclairage	14,30 €	L'unité par an	14,75 €	3,15%
Mannequin	78,00 €		80,35 €	3,01%
Panneaux lumineux	23,20 €		23,90 €	3,02%
Panneaux ordinaires < à 1m <sup>2</sup>	55,70 €		57,40 €	3,05%
Panneaux ordinaires > à 1m <sup>2</sup>	115,70 €		119,20 €	3,03%
Panneaux sur pied	174,00 €		179,20 €	2,99%
Paravents, bas flancs,	10,00 €	Le ml / an	10,30 €	3,00%
Parc à gaz, bouteilles	393,00 €	Le m <sup>2</sup> / an	404,80 €	3,00%
Porte cartes	78,00 €	L'unité par an	80,35 €	3,01%
Porte journaux	78,00 €		80,35 €	3,01%
Présentoir	78,00 €		80,35 €	3,01%
Rampes ou guirlandes lumineuses	11,80 €	Le ml / an	12,15 €	2,97%
Redevances sur panneaux publicitaires	166,70 €	Le m <sup>2</sup> / an	171,70 €	3,00%
Rôtissoire	182,60 €	L'unité par an	188,10 €	3,01%
Appareils de chauffage	85,70 €		88,25 €	2,98%
Tentes ou Stores ou Bannes	3,80 €	Le m <sup>2</sup> / an	3,90 €	2,63%
Ventes ambulantes	17,30 €	Le m <sup>2</sup> / jour	17,80 €	2,89%
Vitrines en saillie > à 1 m <sup>2</sup>	36,40 €	Par an	37,50 €	3,02%
Vitrines en saillie < à 1 m <sup>2</sup>	70,70 €		72,80 €	2,97%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
<b>2ème section : FOURGONS, MAGASINS, BOXES, KIOSQUES et BALADEUSES</b>				
<b>VEHICULES FOURGONS-MAGASINS servant à la vente de pizzas et autre alimentaire</b>				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	38,20 €	Le m <sup>2</sup> / mois	39,40 €	3,14%
	3,80 €	Le m <sup>2</sup> / jour Occupation temporaire	3,90 €	2,63%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	30,60 €	Le m <sup>2</sup> / mois	31,50 €	2,94%
	3,10 €	Le m <sup>2</sup> / jour Occupation temporaire	3,20 €	3,23%
Zone suburbaine et Villages	25,40 €	Le m <sup>2</sup> / mois	26,20 €	3,15%
	2,60 €	Le m <sup>2</sup> / jour Occupation temporaire	2,70 €	3,85%
<b>KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et/ou DE CONFISERIE</b>				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	797,00 €	L'unité / mois	821,00 €	3,01%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	564,00 €		581,00 €	3,01%
Zone suburbaine et Villages	378,40 €		390,00 €	3,07%
<b>KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et/ou DE CONFISERIE</b>				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	386,40 €	L'unité / mois	398,00 €	3,00%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	205,00 €		211,00 €	2,93%
Zone suburbaine et Villages	205,00 €		211,00 €	2,93%
<b>KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et/ou DE CONFISERIE</b>				
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	1 554,00 €	L'unité / mois	1 601,00 €	3,02%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	941,50 €		970,00 €	3,03%
Zone suburbaine et Villages	326,70 €		337,00 €	3,15%
<b>BOXES</b>				
Box passage souterrain	391,00 €	L'unité / mois	403,00 €	3,07%
Structure commerciale temporaire < à une semaine	321,30 €	Tarif	331,00 €	3,02%
Structure commerciale temporaire	1 285,00 €	Par mois	1 324,00 €	3,04%
Kiosque clés minute	19,70 €	Le m <sup>2</sup> / mois	20,30 €	3,05%
<b>3ème section : SANITAIRES A USAGE PUBLIC</b>				
Droit d'utilisation d'une sanisette	0,40 €	Tarif	0,50 €	25,00%

Libellé	Tarifs 2010	Tarification	Proposition Tarifs 2011 arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	Pourcentage d'augmentation
---------	-------------	--------------	---	-------------------------------

**4ème section :**

**TERRASSES DES CAFES, BARS, RESTAURANTS, BRASSERIES ou TOUT AUTRE ETABLISSEMENT**

**Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle**

**Zonage**

Il est établi une base de tarification des terrasses selon les zones définies conformément au plan ci-joint, en dernière page. La Commune est ainsi divisée en 4 Zones tarifaires.

Les terrasses sont classées en 3 catégories définies comme suit :

**Terrasses ouvertes**

Les terrasses ouvertes sont délimitées par un marquage au sol. Elles comportent du mobilier tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, planchers mobiles. L'intégralité de ce mobilier doit être incluse dans les limites de la parcelle autorisée.

**Terrasses semi-fermées**

Les terrasses semi-fermées comportent du mobilier tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, planchers mobiles. Elles peuvent être couvertes ou découvertes. Elles sont délimitées par des dispositifs grilles, écrans et bâches dont la hauteur est limitée, dans leurs parties pleines, à 1,20m par rapport au niveau du sol et transparente au-delà jusqu'à 2m sauf dérogation liée à la configuration de l'immeuble et ne disposant pas de système de fermeture complet. Ces équipements doivent être mobiles.

**Terrasses Fermées (ou Vérandas)**

Ce type de terrasse comporte du mobilier tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, planchers mobiles. Elles sont délimitées par des dispositifs fixes, dont le périmètre est clos, empêchant l'accessibilité de tout usager lorsque les systèmes de fermeture sont verrouillés. Ces équipements, de type vérandas construites et couvertes perpendiculairement et parallèlement aux façades, doivent être facilement démontables.

Constitue une terrasse fermée (ou véranda), toute structure en matériau rigide ou souple, transparent ou non, fixée ou maintenue au sol, et permettant une véritable extension fermée des établissements en emprise sur le domaine public.

Terrasses Ouvertes autorisées	83,50 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 1	86,00 €	2,99%
	66,80 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 2	68,80 €	2,99%
	39,40 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 3	40,60 €	3,05%
	25,10 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 4	25,90 €	3,19%
Terrasses Semi Fermées autorisées	Nouveau Tarif	Le m <sup>2</sup> /an- Zone 1	135,20 €	
		Le m <sup>2</sup> /an- Zone 2	90,50 €	
		Le m <sup>2</sup> /an- Zone 3	53,50 €	
		Le m <sup>2</sup> /an- Zone 4	35,70 €	
Terrasses Fermées	179,10 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 1	184,50 €	3,02%
	108,60 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 2	112,00 €	3,13%
	64,50 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 3	66,50 €	3,10%
	44,20 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 4	45,50 €	2,94%
Extension de Terrasses autorisées (50 % du tarif normal D.C.M n° 9/91) :	41,80 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 1	43,00 €	2,87%
	33,45 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 2	34,50 €	3,14%
	19,60 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 3	20,20 €	3,06%
	12,55 €	Le m <sup>2</sup> /an-Zone 4	12,90 €	2,79%

**Réductions des tarifs en raison des marchés permanents**

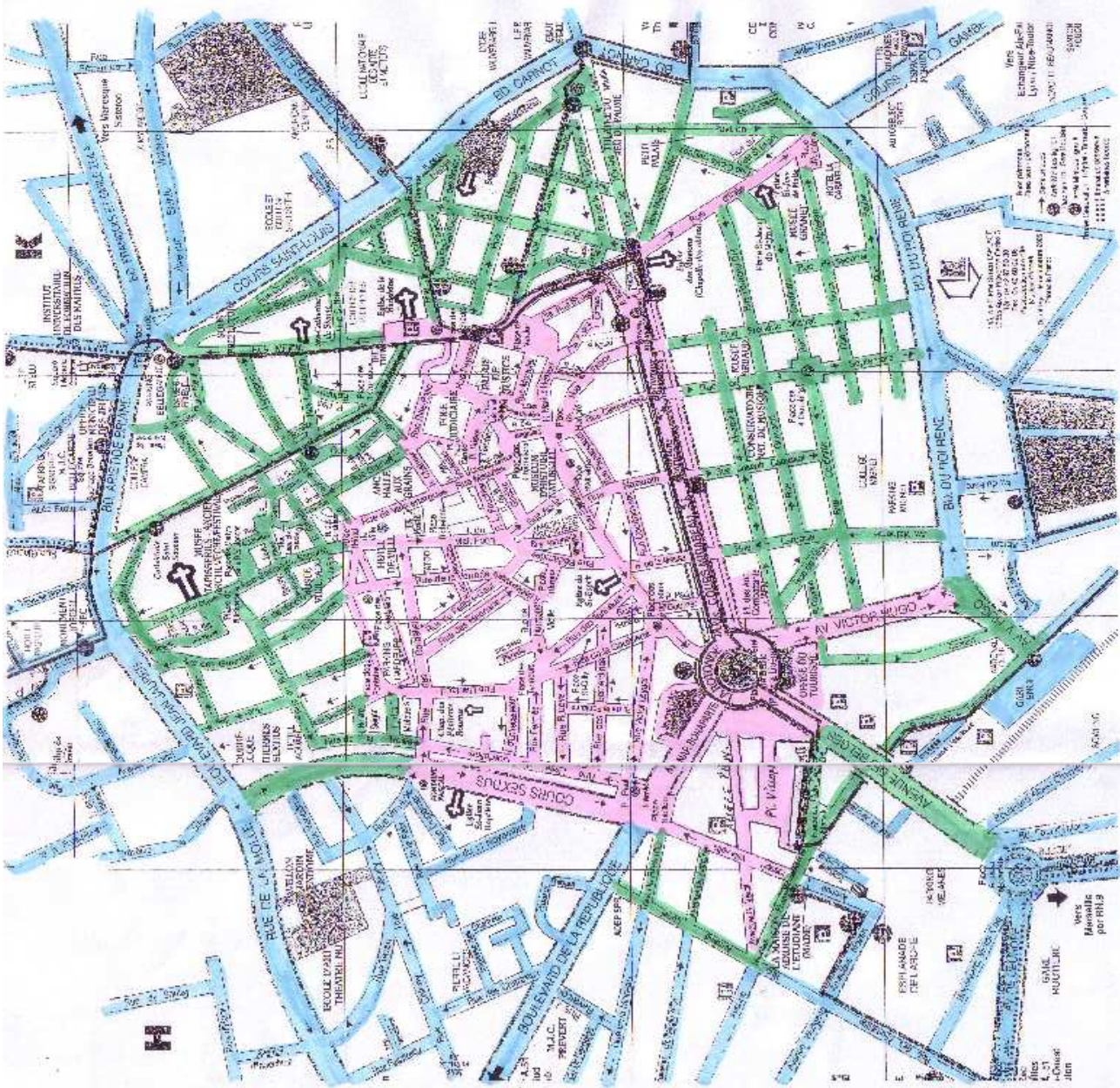
Réduction de 50 % pour la Place Richelme	33,45 €	Tarif	34,50 €	3,14%
Réduction de 25 % pour les autres places	50,10 €		51,60 €	2,99%

**Surfaces occupées sans droit ni titre :**

✓ Toute constatation d'occupation sans droit, ni titre, fait l'objet d'une perception de droits de place égaux aux droits annuels correspondants à l'emplacement occupé et à la nature de l'installation, avec majoration de 50% du tarif normal, applicable à la zone considérée.

✓ En cas de récidive, cette majoration sera portée à 100% du tarif normal.

✓ Ces droits de place liés à ce type d'occupation pourront faire l'objet d'un Titre de Recette correspondant à la surface d'occupation sans droit ni titre constatée et être perçus à chaque nouveau constat de l'infraction.



## Plan des Zones Tarifaires 2011

### Légende :

- ZONE 1**  
Zone hypercentre à forte  
densité commerciale
- ZONE 2**  
hors Zone 1 et intra muros  
à l'exclusion des  
boulevards de ceinture +  
avenue Victor Hugo (le  
bas) + avenue des Belges
- ZONE 3**  
à l'extérieur de la Zone 2  
y compris les boulevards  
de ceinture + les quartiers
- ZONE 4**  
Les Villages : Luynes, Les  
Milles & Puyricard